

# Compte rendu de séance du 17 juillet 2014

Convocation du 10 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

**Présents :** BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. ROMANTEAU SACHOT L. TANGUY J.N.

**Absents:** CHAIGNEAU V. SIMONNET D.

Monsieur GRIJOLOT Louis a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Personnel
2. Urbanisme
3. Travaux école
4. Questions diverses

### **1- PERSONNEL**

Dans le cadre du recrutement d'une aide cantinière, le conseil a décidé d'étudier les différents CV. Il décide de rencontrer 3 candidates avec le souci de recruter une personne ayant les compétences nécessaires pour travailler auprès des enfants, mais aussi qu'elle puisse effectuer la préparation des repas pour remplacer la cantinière en cas de besoin.

Des personnes de la commune ont fait acte de candidature pour animer les APS. Le conseil va prendre les renseignements pour établir des conventions en accord avec la réglementation.

### **2- URBANISME**

Dans le cadre d'une construction soumise à PVR (rue de la Gare), le conseil donne son accord pour fournir l'électricité. Le coût total des travaux d'extension s'élève à 5 124,50 € HT, la contribution de la commune est de 922,41 €, la participation financière du SIEDS de 3 074,70 € et la prise en charge par GEREDIS de 2 049.80 €. **2014-7-2**

Accord également pour l'installation d'un transformateur à la Clervaudière et pour l'effacement du réseau basse tension au Grand Mauduit.

Le conseil municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol du territoire communal à la CAN.

### **DENONCIATION CONVENTION ETAT** **2014-7-3**

En vertu des articles R.423-14 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil municipal autorise le maire :

- à dénoncer la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des dossiers individuels relatifs à l'application du droit des sols pour tous les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

- à signer une convention de mise à disposition des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'instruction des dossiers individuels relatifs à l'application du droit des sols pour tous les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)** **2014-7-1**

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'une aire de jeux, d'un terrain multi sports et d'un skate Park dont le coût prévisionnel s'élève à 100 800 € HT soit 120 960 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total</b>	<b>100 800 € HT</b>
- DETR	25 000 €
- FRIL	10 000 €
- Autofinancement communal	65 800 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Début des travaux mars 2015
- Fin des travaux juin 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de création d'une aire de jeux, d'un terrain multi sports et d'un skate Park
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

***Cette délibération annule et remplace celle du 19 juin 2014***

### **3 – TRAVAUX ECOLE**

Les travaux d'entretien sont en voie d'achèvement. Le conseil va demander un autre devis pour la taille des marronniers, celui établi par l'ONF étant trop cher. Un évier et un chauffe-eau seront installés dans la salle des arts plastiques pour la somme de 1 164 €HT.

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

- Mrs TANGUY et MORIN-POUGNARD ainsi que Mme PROUST représenteront le conseil au sein de l'Association « Biodiversité »
- La nuit des étoiles aura lieu le week-end du 1er et 2 août

**Le Président**

**Les membres du conseil municipal**